# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2023

## CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

# **AMENDEMENT**

N º 237

présenté par Mme Ménard

#### **ARTICLE 14**

À l'alinéa 5, après le mot :

« criminelle »

insérer le mot :

« incompressibles ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif de cet amendement est de rendre extrêmement dissuasif toutes velléités de faciliter ou de tenter de faciliter l'entrée, la circulation ou le séjour irréguliers d'un étranger.